



**RÉUNION DE L'EUNAT : 7 OCTOBRE 2023, VIA ZOOM**

**Motion soumise par le secrétariat de l'EuNat**

**UN FONDS DISCRÉTIONNAIRE POUR LE SECRÉTAIRE DE L'EUNAT**

Cette réunion convient que

- le secrétaire de l'EuNat devrait avoir la possibilité de faire des dons, exceptionnellement, entre les réunions de l'EuNat, jusqu'à un total de €10,000, et que cette provision devrait être faite dans le budget en conséquence.

Cette réunion convient en outre que

- de tels prix ne devraient être attribués que si le Secrétaire en décide ainsi :

o la proposition répond aux critères définis dans la stratégie de l'EuNat, et que

o il y a une bonne raison de décerner le prix sans attendre la prochaine réunion.

- aucun prix ne devrait dépasser 4 000 euros.

- le Secrétaire devrait consulter les parties intéressées, y compris les vérificateurs des comptes, avant d'attribuer de tels prix

- le secrétaire devrait rendre compte de ces prix à la prochaine réunion de l'EuNat.

**Argument**

L'arrangement actuel a pour effet que les attributions de subventions pour des événements ou d'autres initiatives demandées par les fédérations ne peuvent être faites que lors de la réunion annuelle de l'EuNat.

L'expérience a montré que les propositions de désengagement surviennent parfois entre deux réunions, et dans le passé, la réponse a été que la fédération en question doit attendre la prochaine réunion - qui peut avoir lieu un an plus tard. Par conséquent, les initiatives de don ne peuvent pas être financées et les événements ne peuvent pas avoir lieu.

En gardant à l'esprit que l'objectif principal de la nouvelle stratégie de l'EuNat est de promouvoir le naturisme, il est important que ces dispositions soient suffisamment flexibles pour permettre à l'EuNat de soutenir les initiatives de désengagement - de manière cohérente avec de bons principes comptables et de supervision - lorsqu'elles surviennent entre les réunions.

Il est prévu que les prix décernés dans le cadre de cette motion soient exceptionnels. Cette disposition ne doit pas se substituer à la prise en considération des propositions par les



**Motion submitted by EuNat Secretariat**  
**Antrag des EuNat-Sekretariats**  
**Motion soumise par le secrétariat de l'EuNat**

féderations lors des réunions de l'EuNat. Le Secrétaire doit être satisfait qu'il existe une bonne raison de procéder à la remise du prix sans attendre la prochaine réunion. Si le Secrétaire estime que la proposition peut attendre, il ne doit pas attribuer le prix.

Tous les prix décernés à la suite de cette motion doivent répondre aux critères définis dans la stratégie de l'EuNat, à savoir

- Ils doivent clairement promouvoir le naturisme et la participation au naturisme, y compris par les jeunes.
- L'événement ne pourrait pas être organisé sans une subvention (des preuves seraient requises)
- L'événement est ouvert aux visiteurs internationaux (membres de l'INF-FNI).
- L'événement est ouvert aux non-membres (par exemple, les invités des membres, les personnes qui découvrent le naturisme pour la première fois).

Implications financières

Cette motion fixe une limite claire sur le montant qui peut être attribué. Il s'agirait d'un maximum de 10 000 € par an, mais dans la pratique, cela pourrait être beaucoup moins - peut-être même zéro.